

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2024-6515
OBJET	Recommander au conseil d'approuver le deuxième avenant à la convention d'aide financière, intervenue entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Laval, accordant un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, pour le terme 2020-2023	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :	00-Tous les districts	

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2024-6515
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-11-08 CM-20231108-1036 APPROBATION - 1ER AVENANT - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Aline Dib</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le 1er avenant à la convention d'aide financière intervenue entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Laval accordant un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, pour le terme 2021-2023;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-4972)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-11-01 CE-20231101-3583 RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - 1ER AVENANT - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'approuver le 1er avenant à la convention d'aide financière intervenue entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Laval accordant un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, pour le terme 2021-2023;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>(SD-2023-4972)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-03-10 CM-20210310-196 APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour APPUYÉ PAR : Aline Dib</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la ministre de la Culture et des Communications concernant le versement d'une subvention maximale de 2 334 000 \$ dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour le terme 2021-2023;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-1010)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-03-03 CE-20210303-631 RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la ministre de la Culture et des Communications concernant le versement d'une subvention maximale de 2 334 000 \$ dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour le terme 2021-2023;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2024-6515
<p>(SD-2021-1010)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2020-06-10 CE-20200610-1830 AUTORISATION - NÉGOCIATION - ENTENTE - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à négocier pour la Ville de Laval une entente dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ).</p> <p>(SD-2020-2306)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En avril 2021, une convention d'aide financière est intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le «MCC») concernant le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour le terme 2020-2023.</p> <p>Le 16 novembre 2023, la Ville a approuvé le premier avenant à la convention d'aide financière accordant un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2024.</p> <p>Le ministre accepte de prolonger la durée de la convention afin de finaliser les inventaires et les travaux (volet 1a et volet 1b) et de modifier la liste des immeubles patrimoniaux admissibles (volet 1b). Le ministre accepte d'accorder un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la Convention, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Le ministre accepte de prolonger la période admissible d'embauche des agents en patrimoine jusqu'à l'épuisement de la subvention.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>Signature de l'avenant</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'avenant à la convention d'aide financière intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Laval accordant un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, pour le terme 2020-2023,</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>		